



Garantie petit appareil hifi

Par **metalpapy_old**, le **14/07/2007** à **12:57**

Bonjour,

Alors en vacances à Toulon le 14 août 2006, j'ai acheté une clé MP3 en promotion à 40€ dans un magasin Carrefour de la région.

Il y a plus d'1 mois, l'appareil est tombé en panne. Je me suis donc rendu dans le magasin Carrefour de mon domicile (région Parisienne) pour le faire réparer.

Au rayon SAV, il m' a été répondu que ce genre d'appareil ne se répare pas et qu'il ne peut être échangé car ne se trouvant pas dans leur catalogue.

Il m'a été proposé d'aller voir soit dans un magasin Carrefour plus grand, soit de retourner à Toulon !

J'ai adressé plusieurs mails à la société Carrefour sans obtenir aucune réponse de leur part. Quels sont mes droits ? et quels sont les arguments que je peux employer si je veux exiger un échange, un remboursement ou une réparation.

Merci d'avance.